Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260428-052026011-DE

Commune de Lanrelas

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 28 Avril 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Absent(s) :	1
Procuration(s) :	1
Abstentions	0
Exclus :	0

Date de convocation :
21 Avril 2026.

05/2026/11

OBJET :

Validation devis réfection des sols des salles de classe du bâtiment des primaires

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 29 avril 2026 et publication ou notification le 29 Avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril 2026, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence de Mr RÉALLAND Nicolas Le Maire.

Etaient présents : **REALLAND** N- **HARIVEL** P - **PACE** F – **CARRE** A - **LEFEUVRE** H.- **HAMON** Y- **MENARD** D – **HAMEON** B – **METAYER** P- **JOUAN** D – **DERVAUX** C – **CASTEL** L – **GERARD** JM – **LEBAS** J
Était absente :
Étaient excusés : **FARQUHARSON** - N
Secrétaire de séance : **PACÉ Françoise**

==========

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil et pour donner suite aux sollicitations de l'équipe enseignante, qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des sols des classes du bâtiment de primaire à l'école.

Un devis a été demandé à l'entreprise JEGOUZO, pour la réfection complète des sols, le devis s'élève à 27 936€ TTC pour la réfection des sols des 2 classes, la bibliothèque et du couloir.
Après discussion avec les services techniques, il est proposé que l'entreprise JEGOUZO effectue uniquement les travaux concernant l'élaboration de la chape.

Le nouveau devis de l'entreprise JEGOUZO s'élève à 7044.76 €HT soit 8 453.71€HT.
La pause du sol sera effectuée par les agents communaux.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré :

☒ **PREND ACTE** qu'il est nécessaire de faire d'effectuer la réfection des sols du bâtiment des primaire

☒ **VALIDE** le devis de JEGOUZO pour un montant de 8 453.71€ TTC.

☒ **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au budget 2026 de la commune à la section INVESTISSEMENT.

☒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Secrétaire de séance,
PACÉ Françoise

Le Maire,
RÉALLAND Nicolas

MAIRIE DE LANRELAS Côtes-d'Armor